



Temps de pause et temps d'attente en transport VL

Par **roswel85**, le **16/11/2015** à **17:32**

Bonjour,

Je suis à mon compte en transport léger - de 3,5T.

Etant sur le point de signer un contrat avec un client qui me donne une tournée à effectuer pour lui, je me pose la question du temps d'attente et du temps de pause.

En effet je dois démarrer la tournée à 4h45 et la terminer à 12h. Je dois livrer impérativement une agence avant 8h30, ensuite j'ai 30 minutes d'attente avant de devoir livrer un commerce à 9h et continuer la tournée jusqu'à midi. Ce temps d'attente, qui me fait aussi office de pause, est considéré par mon client comme un temps de pause et il ne veut pas me le payer. Je voudrais savoir si il est dans son droit car si moi demain je mettais un salarié sur cette tournée je serais bien obligé de lui payer ces 30 minutes??

Merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **16/11/2015** à **18:20**

Bonjour,

Ce genre de louage est en général tarifé à la journée de travail avec prix dégressif selon durée du contrat.

C'est de la pure location avec chauffeur.

Votre salarié devra effectivement être payé du temps d'attente (encore que on peut ne pas le rémunérer) mais ce temps est sans influence sur le temps de conduite/travail au sens de la

réglementation sociale européenne sur les temps de conduite.